

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jacques DROUHIN, M. Gabriel GOLDSTEIN, M. Philippe DESVIGNES, Mme Nadine DESBORDES, Mme Nelly RIVIERE, M. Yves GERVAIS, Mme Eliane FABRIS, M. Pascal DOREILLE, M. Jean-Baptiste BIGOT, M. Gérard BOUSQUET, Mme Sophie ALVES DA COSTA

Absents excusés : Mmes Martine FLEURY pouvoir donné à Mme Eliane FABRIS, Mme Florence DUBREUCQ pouvoir donné à Mme Nadine DESBORDES

Absent : M. Jean-Pierre BEAUMIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste BIGOT

Le maire ouvre la séance en indiquant que les points **2 -3- 7** sont retirés de l'ordre du jour. En effet :

2 (Réalisation des travaux de mises aux normes de la station d'épuration : autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires) : tous les devis concernant les travaux pour le débitmètre et l'étanchéité de la plate-forme de stockage ne sont pas arrivés, ils seront présentés au prochain conseil municipal

3 (Sirmotom : valider la convention pour la collecte des dépôts sauvages + convention d'apport de l'amiante intégrée) : le SIRMOTOM a précisé qu'il n'y avait pas lieu de délibérer la décision ayant été prise par le syndicat, il est convenu que les conventions reçues seront scannées et envoyées demain par mail aux conseillers. Le délégué suppléant prend la parole et explique qu'il y a en projet une tarification initiative (paiement en fonction du nombre de relevé)

7 (Projet territorial : modification des limites territoriales des arrondissements) : l'avis était à donner pour le 18 octobre, n'ayant pas de conseil municipal il indique qu'il avait donné son avis positif pour le rattachement de la Communauté de Communes des Deux Fleuves à l'arrondissement de Fontainebleau.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19.09.2016

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

URBANISME : DELEGATION A LA CC DE MORET SEINE ET LOING, AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION

Le Maire précise au conseil municipal, que compte tenu du fait de notre adhésion à la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing au 1.01.2017, il y a lieu de délibérer pour l'autoriser à signer la convention pour LA mise à disposition du

« service communal urbanisme » de la CC MSL pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré autorise le Maire à signer ladite convention.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AUX PRESTATIONS RESSOURCES HUMAINES PROPOSÉES PAR LES SERVICES POLE CARRIERE DU CDG 77

Le conseil municipal

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment les articles 22,24 et 25 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine et Marne du 17 septembre 2015 approuvant les tarifs des prestations facultatives du pôle carrière ;

Considérant que les prestations « avancement d'échelon » et « avancement de grade » proposées par le Centre de gestion correspondent aux besoins de la commune ;

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer aux prestations ci-dessous et d'inscrire les dépenses correspondantes au budget et choisit les prestations « avancement d'échelon » et « avancement de grade »

- Habilité Monsieur le Maire à signer la convention prévue à cet effet.

SYNDICAT DES ECOLES DU BOCAGE : DESIGNATION DE 2 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DE 2 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Le Maire précise que du fait de la création du Syndicat des Écoles du Bocage à compter du 1.01.2017, il y a lieu de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, il demande aux conseillers de candidater.

Mme Nadine DESBORDES et M. Gabriel GOLDSTEIN se portent candidats titulaires
M. Pascal DOREILLE et M. Jacques DROUHIN se portent candidats suppléants.

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré désigne comme délégués titulaires : Mme Nadine DESBORDES et M. Gabriel GOLDSTEIN et comme délégués suppléants : M. Pascal DOREILLE et M. Jacques DROUHIN

BOULANGERIE : BAIL AVEC NOUVEAU REPRENEUR

Le Maire indique aux conseillers qu'un bail sera signé avec Mme HASNAOUI en janvier 2017, location mensuelle 80 €, pour le dépôt de pain, étant entendu qu'actuellement elle occupe les locaux à titre gratuit.

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer ledit bail et prend note qu'actuellement les locaux sont occupés à titre gratuit.

SDESM : 1) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES HORLOGES, 2) ADHESION DE LA COMMUNE DE MORET LOING & ORVANNE

- 1) Le Maire explique au conseil municipal qu'il est possible de demander une subvention au SDESM pour le remplacement des horloges électriques par des horloges socio-astronomique, le devis de SOMELEC s'éleve à 3.693,51 € H.T.

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré décide de solliciter le SDEMS pour obtenir une subvention pour le remplacement des horloges sur la base du devis de SOMELEC de 3.693.51 € H.T.

- 2) Le Maire explique au conseil municipal qu'il a reçu du SDESM la copie de sa délibération n°2016-60 du 11.10.2016 qui entérinait l'adhésion de la commune de MORET LOING ET ORVANNE, mais que le conseil municipal à 3 mois pour se prononcer sur cette nouvelle adhésion, il lui demande donc s'il accepte l'adhésion de la commune de MORET LOING ET ORVANNE.

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré accepte l'adhésion de la commune de MORET LOING ET ORVANNE.

COLLEGE PIERRE DE MONTEREAU : DEMANDE DE SUBVENTION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention, accompagnée d'une convention du COLLEGE PIERRE de Montereau Fault Yonne où un enfant flagyien est scolarisé, le montant demandé est de 15 € il demande aux conseillers s'ils acceptent de subventionner ledit collège, et l'autorisent à signer la convention.

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré décide de subventionner le collège PIERRE de Montereau Fault Yonne à concurrence de 15 € et l'autorise à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire signale que :

- de plus en plus de structures sont en difficultés financières et que dans un avenir prochain le montant des contributions seront relevées, ex : entretien des bornes d'incendies
- qu'il a reçu les remerciements pour l'octroi de subvention de l'AFR, la chorale ENSEMBLE, LES RESTOS DU CŒUR, du CLUB DE L'AMITIÉ, et du FIL DU AU REVE
- qu'il a reçu un don de 50 € de Mme DEPRESLES de Thoury-Ferrottes pour la délivrance de l'arrêté pour le retrait des betteraves et le prêt des grilles pour interdire la circulation
- la 2^{ème} tranche du triennal de voirie est achevée
- qu'il avait reçu la demande de mise à la retraite de l'agent communal qui termine le 1.1.2017
- qu'il faut préparer les vœux du maire

Puis il laisse la parole aux conseillers.

- il est signalé qu'il y a eu du démarchage frauduleux pour les calendriers, et qu'il faudrait l'année prochaine mettre un message dans le panneau lumineux demandant à la population d'être vigilante

- il est demandé de recruter un cantonnier : le maire indique qu'une réunion aura lieu début janvier afin de voir comment financièrement il est possible de palier à son remplacement